



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE**

Séance ordinaire du 6 août 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 6 août 2025 à 19h00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Monsieur	Steve Millar	Conseiller
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Patricia Larivière, directrice générale par intérim, fait fonction de greffière de la séance.

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, la présente séance est ouverte à 19h00.

Note au procès-verbal : Le maire Monsieur Steve Lefebvre annonce qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections municipales.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2025-08-06-216

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2025
 - B. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2025

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 Conseil municipal

- 110-1 Avis de motion et dispense de lecture - Règlement 2025-366 - Règlement sur la politique d'utilisation du Parc de



- planche à roulette
110-2 Avis de motion et dispense de lecture - Règlement 2025-367 - Règlement général de la bibliothèque municipale

130 Gestion financière et administrative

- 130-1 Approbation du journal des achats en lot du mois de juillet 2025
130-2 Approbation du journal des achats du mois de juillet 2025
130-3 Dépôt du relevé bancaire de juillet 2025
130-4 Dépôt du suivi budgétaire au 31 juillet 2025 – États des activités financières
130-5 Approbation des salaires du mois de juillet 2025
130-6 Approbation des écritures manuelles de balancement janvier à juillet 2025
130-7 Mandat à la firme ABNA - Rédaction de l'appel d'offres pour un garage municipal préfabriqué
130-8 Autorisation à la direction générale de publier un appel d'offre pour les auditeurs des états financiers de la municipalité pour les années 2025, 2026, 2027, 2028, 2029
130-9 Autorisation de dépense pour un ordinateur portable d'un conseiller

160 Ressources humaines

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-1 Rapport des activités du service de sécurité incendie de juillet 2025

300 TRANSPORT ET COMMUNICATION

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics par intérim de juillet 2025
300-2 Municipalisation du droit de passage – Chemin Philippe privé
300-3 Programme d'aide à la voirie locale – Entretien des routes locales (ERL) – Reddition de compte 2024

400 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 400-1 Rapport de l'usine d'épuration du mois de juillet 2025
400-2 Rapport de l'eau potable du mois de juillet 2025
400-3 Mandat à Hannah Environmental Equipment Inc. - Étude sur l'usine d'épuration

500 SANTÉ ET BIEN ÊTRE

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 600-1 Rapport des permis émis pour le mois de juillet 2025
600-2 Demande à la Commission de toponymie – Nomination de chemins privés (secteur du lac des Trente-et-Un milles)

700 LOISIRS ET CULTURE

- 700-1 Fonctionnement de la cuisine

800 CORRESPONDANCE

- 800-1 Demande de contribution – Coop de Bouchette
800-2 Demande – Terrain de pickleball
800-3 Demande – Chemin Patry Est
800-4 Demande – Toponymie – Chemin des pins 31-milles
800-5 Demande – Chemin de la Bergerie



900 **VARIA**

1000 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

1100 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à la majorité des membres présents

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2025

M.B. 2025-08-06-217

Il est proposé par Steve Millar, appuyée par Jean Daoust,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2025 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Adoptée à la majorité des membres présents

B- Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2025

M.B. 2025-08-06-218

Il est proposé par Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2025 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Adoptée à la majorité des membres présents

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

110	Conseil municipal
------------	--------------------------

110-1 Avis de motion et dispense de lecture – Règlement 2025-366 – Règlement portant sur la politique d'utilisation du parc de planche à roulettes

Le conseiller au siège numéro 1, Michel Lamoureux, annonce ce 6 août 2025, qu'un avis de motion est donné et qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2025-366, règlement portant sur la politique d'utilisation du parc de planche à roulettes. L'avis de motion est assorti d'une dispense de lecture. Ce règlement vise à réglementer l'utilisation du parc de planche à roulettes.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, je demande que le règlement soit dispensé de lecture lors de son adoption, chaque membre du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement et en ayant pris connaissance avant la présente séance.

Conseiller au siège #1
Michel Lamoureux
Note au procès-verbal



Le conseiller Jean Daoust se retire de son siège à la table du conseil pour le point 110-2.

110-2 Avis de motion et dispense de lecture – Règlement 2025-367 – Règlement général de la bibliothèque municipale

Le conseiller au siège numéro 1, Michel Lamoureux, annonce ce 6 août 2025, qu'un avis de motion est donné et qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2025-367, règlement portant sur la bibliothèque municipale. L'avis de motion est assorti d'une dispense de lecture.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, je demande que le règlement soit dispensé de lecture lors de son adoption, chaque membre du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement et en ayant pris connaissance avant la présente séance.

Conseiller au siège #1
Michel Lamoureux

130	Gestion financière et administrative
------------	---

Note au procès-verbal

Le conseiller Pascal Saumure se retire de son siège à la table du conseil pour les points 130-1 et 130-2.

Le conseiller Jean Daoust reprend son siège à la table du conseil.

130-1 Approbation du journal des achats en lot pour le mois de juillet 2025

M.B. 2025-08-06-219

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver le journal des achats en lot du mois de juillet 2025 pour un montant total de 190 735.22 \$ tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Adoptée à la majorité des membres présents

130-2 Approbation du journal des achats pour le mois de juillet 2025

M.B. 2025-08-06-220

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'approuver le journal des achats au 30 juillet 2025 pour un montant de 118 069.44 \$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à émettre les paiements.

Adoptée à la majorité des membres présents

Note au procès-verbal

Le conseiller Pascal Saumure reprend son siège à la table du conseil.

130-3 Dépôt du relevé bancaire de juillet 2025

Note au procès-verbal

Le relevé bancaire de juillet 2025 a été déposé et les élus en ont pris connaissance.

130-4 Dépôt du suivi budgétaire au 31 juillet 2025



Note au procès-verbal

Le document de suivi budgétaire au 31 juillet 2025 a été déposé et les élus en ont pris connaissance.

130-5 Approbation des salaires du mois de juillet 2025

M.B. 2025-08-06-221

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Marc Poirier, il est résolu d'approuver les salaires payés du mois de juin 2025 pour un montant de 67 808.28 \$.

Adoptée à la majorité des membres présents

130-6 Approbation des écritures manuelles d'ajustement de janvier à juillet 2025

M.B. 2025-08-06-222

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver les écritures manuelles d'ajustement de janvier à juillet 2025 effectuées par la directrice générale par intérim.

Adoptée à la majorité des membres présents

130-7 Mandat à la firme ABNA – Rédaction de l'appel d'offres pour un garage municipal préfabriqué

M.B. 2025-08-06-223

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette envisage la construction d'un garage municipal préfabriqué afin de répondre à ses besoins opérationnels et d'entreposage;

CONSIDÉRANT QUE ce projet comprend notamment le montage et l'assemblage du bâtiment, la construction d'une dalle de béton, l'installation d'un champ d'épuration, les travaux d'électricité, le raccordement à l'eau ainsi que l'isolation du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la complexité du projet justifie le recours à une firme spécialisée pour la rédaction complète des documents d'appel d'offres publics, incluant les devis techniques et le cahier des charges;

CONSIDÉRANT QUE la firme ABNA possède l'expertise technique et juridique requise pour préparer un appel d'offres conforme aux lois et règlements applicables, notamment la Loi sur les cités et villes ou le Code municipal du Québec, selon le cas;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder efficacement, dans le respect des normes de transparence, d'équité et de saine gestion des fonds publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Pascal Saumure, et résolu,

QUE la Municipalité de Bouchette mandate la firme ABNA pour la rédaction de l'appel d'offres complet, incluant les devis, le cahier des charges et tout autre document requis, en lien avec le projet de garage municipal préfabriqué;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à la majorité des membres présents

130-8 Autorisation à la direction générale de publier un appel d'offre pour les auditeurs des états financiers de la municipalité pour les années 2025, 2026, 2027, 2028, 2029



M.B. 2025-08-06-224

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette doit, conformément aux exigences de la Loi sur les cités et villes ou du Code municipal du Québec, mandater un auditeur indépendant pour l'audit annuel de ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel arrive à échéance et qu'il est nécessaire de procéder à un nouvel appel d'offres public afin d'assurer la conformité, la transparence et la saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite octroyer un contrat couvrant les exercices financiers 2025, 2026, 2027, 2028 et 2029, tel que permis par la législation applicable;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale est responsable de l'administration courante et de la mise en œuvre des processus d'approvisionnement de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par Jean Daoust, et résolu,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à la publication d'un appel d'offres public pour les services professionnels d'un auditeur indépendant afin de réaliser les audits annuels des états financiers de la Municipalité pour les exercices 2025, 2026, 2027, 2028 et 2029;

QUE la direction générale soit également autorisée à préparer les documents requis, à en assurer la diffusion sur le SEAO et à entreprendre les démarches nécessaires au bon déroulement du processus d'appel d'offres.

Adoptée à la majorité des membres présents

130-9 Autorisation de dépense pour un ordinateur portable d'un conseiller

M.B. 2025-08-06-225

CONSIDÉRANT QUE le conseiller au siège numéro 5 utilise un ordinateur fourni par la municipalité pour l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur en place est désuet et ne permet plus de répondre adéquatement aux besoins liés à ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit fournir aux élus municipaux les outils nécessaires pour accomplir efficacement leur mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Pascal Saumure, appuyé par Monique Pelletier et résolu,

QUE le conseil autorise l'acquisition d'un ordinateur destiné à un conseiller en remplacement de l'appareil désuet.

QUE le conseil autorise la direction générale à procéder à l'achat auprès du fournisseur jugé approprié.

Adoptée à la majorité des membres présents

160	Ressources humaines
------------	----------------------------

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------



Note au procès-verbal

Le conseiller Pascal Saumure se retire de son siège à la table du conseil pour les points 130-1 et 130-2.

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Pascal Saumure, a déposé son rapport pour le mois de juillet 2025.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

Note au procès-verbal

Le conseiller Pascal Saumure reprend son siège à la table du conseil.

300-1 Rapport du directeur des travaux publics par intérim

Note au procès-verbal

Aucun rapport déposé.

300-2 Municipalisation du droit de passage – Chemin Philippe privé

M.B. 2025-08-06-226

CONSIDÉRANT QUE le chemin Philippe est un chemin privé situé sur le territoire de la municipalité de Bouchette;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie d'un droit de passage établi sur ce chemin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est interpellée par le cabinet Thériault agissant dans le cadre d'un litige opposant des citoyens relativement à l'usage de ce chemin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite officialiser la municipalisation du droit de passage, c'est-à-dire reconnaître formellement son usage public à des fins municipales, sans toutefois assumer l'entretien, la réparation ou la propriété du chemin Philippe;

CONSIDÉRANT QUE cette reconnaissance vise uniquement à permettre l'accès aux véhicules municipaux et d'urgence dans l'intérêt des citoyens desservis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Pascal Saumure, et résolu :

QUE ce droit de passage soit reconnu comme municipalisé à des fins d'usage, sans pour autant que la Municipalité assume l'entretien, la réparation, ni la gestion du chemin, qui demeure privé;

QUE la direction générale soit autorisée à transmettre une copie de la présente résolution à Me Letellier ou à toute autre partie concernée dans le cadre du dossier.

Adoptée à la majorité des membres présents

300-3 Programme d'aide à la voirie locale – Entretien des routes locales (ERL) – Reddition de compte 2024

M.B. 2025-08-06-227



CONSIDÉRANT que le ministère des Transport a versé une compensation de 366 931\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Michel Lamoureux, et résolu :

QUE la municipalité de Bouchette informe le ministère des Transport de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales;

Adoptée à la majorité des membres présents

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

A- Rapport de l'inspecteur municipal

Note au procès-verbal

L'inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport pour le mois de juillet 2025 concernant l'usine d'épuration.

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

A- Rapport de l'opérateur certifié en eau potable

Note au procès-verbal

L'opérateur certifié en eau potable, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois de juillet 2025.

400-3 Mandat à Hannah Environmental Equipment Inc. - Étude sur l'usine d'épuration

M.B. 2025-08-06-228

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette souhaite procéder à une évaluation technique de son usine d'épuration afin de mieux planifier les interventions futures;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Hannah Environmental Equipment Inc. a déposé une proposition de services pour la réalisation d'une étude ciblée sur les installations actuelles;

CONSIDÉRANT QUE le coût proposé pour cette étude s'élève à 2 500 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche s'inscrit dans les efforts de la Municipalité pour assurer la conformité, l'efficacité et la pérennité de ses infrastructures en matière d'eaux usées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Monique Pelletier, et résolu,

QUE le conseil municipal accorde un mandat à l'entreprise Hannah Environmental Equipment Inc. pour la réalisation d'une étude technique sur l'usine d'épuration, tel que proposé;



QUE ce mandat soit accordé au montant de 2 500 \$ plus taxes;

QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à la majorité des membres présents

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Rapport des permis émis pour le mois de juillet 2025

Note au procès-verbal

L'inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport des permis émis pour le mois de juillet 2025. Seulement deux permis ont été émis.

600-2 Demande à la Commission de toponymie – Nomination de chemins privés (secteur du lac des Trente-et-Un milles)

M.B. 2025-08-06-229

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette a reçu une demande écrite d'un propriétaire de chemins privés situés dans le secteur du lac des 31 Milles afin de nommer officiellement leurs chemins;

CONSIDÉRANT QUE la nomination de chemins privés vise à améliorer la localisation des propriétés, notamment pour les services d'urgence, la livraison, la taxation et l'attribution des adresses civiques;

CONSIDÉRANT QUE les noms proposés doivent être validés par la Commission de toponymie du Québec, conformément aux règles établies en matière de désignation géographique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer les démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation officielle de la Commission avant de procéder à l'attribution des adresses et à la signalisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par Jean Daoust, et résolu :

QUE la Municipalité de Bouchette autorise la direction générale à transmettre à la Commission de toponymie du Québec une demande officielle de validation pour les noms suivants proposés pour des chemins privés situés dans le secteur du lac des 31 Milles :

- Chemin Magoo
- Chemin des cèdres

QUE l'attribution des noms et l'installation éventuelle de la signalisation soient conditionnelles à l'approbation de la Commission de toponymie;

QUE la direction générale soit mandatée pour effectuer les suivis nécessaires auprès des propriétaires concernés et des organismes compétents.

Adoptée à la majorité des membres présents



700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Utilisation de la cuisine municipale – Intégration obligatoire à la location de la salle

M.B. 2025-08-06-230

CONSIDÉRANT QUE la cuisine municipale est physiquement accessible par une entrée distincte, mais que les toilettes destinées aux usagers de la cuisine se trouvent à l'intérieur de la salle communautaire;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de la cuisine en l'absence de réservation de la salle communautaire occasionne des allées et venues dans la salle pour l'accès aux toilettes, ce qui porte atteinte à l'usage exclusif et paisible des locataires de la salle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite assurer une gestion équitable, sécuritaire et harmonieuse de ses locaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par Jean Daoust, et résolu :

QUE l'utilisation de la cuisine municipale ne soit autorisée que lorsque la salle communautaire est réservée par le même usager, considérant que l'accès aux toilettes implique de circuler à l'intérieur de la salle;

QUE la cuisine et la salle soient donc considérées comme un ensemble indivisible à des fins de location;

Adoptée à la majorité des membres présents

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Demande de contribution – Coopérative de Bouchette

M.B. 2025-08-06-231

CONSIDÉRANT QUE la coopérative de Bouchette a transmis à la Municipalité une demande de soutien financier en date du 3 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à l'analyse de cette demande;

CONSIDÉRANT QUE les disponibilités budgétaires actuelles ne permettent pas de répondre favorablement à la demande pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge pertinent de reporter l'analyse de cette demande dans le cadre de l'étude budgétaire pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par Pascal Saumure, et résolu,

QUE le conseil municipal de Bouchette refuse la demande soumise par la coopérative de Bouchette pour l'année budgétaire 2025;

QUE la demande soit transmise pour information au prochain conseil municipal, afin qu'elle puisse l'évaluer, si elle le juge opportun, dans le cadre de la préparation du budget 2026;



QUE la direction générale soit chargée d'en informer officiellement les représentants de la coopérative.

Adoptée à la majorité des membres présents

Note au procès-verbal

Le maire mentionne qu'il aurait aimé faire un don municipal envers l'organisme mais que le budget courant est présentement épuisé pour ce type de demande. Il espère que le prochain conseil offrira un don à cet organisme.

800-2 Demande - Terrains de pickleball

M.B. 2025-08-06-232

CONSIDÉRANT QUE des citoyens ont formulé des plaintes concernant l'état du terrain de pickleball, notamment en lien avec l'utilisation de craie et la présence de roches ou autres débris sur la surface de jeu;

CONSIDÉRANT QUE ces conditions peuvent nuire à l'utilisation sécuritaire et agréable des installations par les usagers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite assurer un entretien régulier et préventif des infrastructures sportives accessibles au public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par Monique Pelletier, et résolu,

QUE la direction générale soit mandatée pour mettre en place des tournées journalières d'inspection et d'entretien du terrain de pickleball, effectuées par des employés municipaux, afin de s'assurer de la propreté, de la sécurité et du bon état général de la surface;

QUE ces tournées aient lieu au moins une fois par jour durant la période d'utilisation active du terrain.

Adoptée à la majorité des membres présents

800-3 Demande – Chemin Patry Est

M.B. 2025-08-06-233

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette a reçu une demande d'un citoyen visant à ce que la Municipalité effectue gratuitement, une fois par année, un entretien à la niveleuse sur un chemin privé, soit le chemin Patry Est, et qu'ensuite, les entretiens supplémentaires soient facturés à taux horaire aux contribuables du chemin privé;

CONSIDÉRANT QUE les chemins privés ne font pas partie du réseau routier municipal, et qu'en conséquence, la Municipalité n'a aucune obligation légale d'y effectuer des travaux d'entretien;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Jean Daoust, et résolu :

QUE le conseil municipal refuse la demande visant à effectuer gratuitement un entretien annuel avec la niveleuse municipale sur un chemin privé, et réitère qu'aucun entretien de ce type ne sera effectué par la Municipalité sur des chemins privés, sauf en cas d'autorisation spécifique prévue par une entente ou une politique dûment adoptée;

QUE la direction générale soit mandatée pour informer le citoyen de cette décision et des motifs s'y rapportant.

Adoptée à la majorité des membres présents

800-4 Demande – Toponymie – Chemin des pins 31-milles

M.B. 2025-08-06-234



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette a reçu une demande d'un citoyen visant à modifier le nom d'un chemin municipal, en raison d'une confusion fréquente avec un autre chemin portant un nom similaire sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette situation entraîne des problèmes de repérage, notamment pour les livraisons, les services d'urgence et l'adressage postal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance d'une toponymie claire et distinctive afin d'assurer la sécurité publique et la bonne gestion des adresses civiques;

CONSIDÉRANT QUE tout changement de nom de voie publique doit être validé par la Commission de toponymie du Québec, et qu'il est souhaitable de consulter les citoyens concernés avant toute démarche officielle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean Daoust, appuyé par Pascal Saumure, et résolu,

QUE le conseil municipal de Bouchette prenne acte de la demande de changement de nom du chemin concerné;

QUE la direction générale soit mandatée pour consulter les citoyens propriétaires des immeubles situés sur ce chemin afin de les informer de la demande reçue;

QUE toute demande officielle à la Commission de toponymie soit faite seulement après consultation des citoyens concernés et sur autorisation explicite du conseil municipal.

Adoptée à la majorité des membres présents

800-5 Demande – Chemin de la bergerie

M.B. 2025-08-06-235

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette a modifié, en juillet 2025 le mode de prestation du service de collecte des matières résiduelles, en mettant fin à l'entente avec un entrepreneur privé au profit d'une collecte effectuée par la Municipalité elle-même;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur précédent utilisait un petit camion plus maniable, permettant la collecte sur certains chemins privés étroits ou sans aire de virée;

CONSIDÉRANT QUE le camion actuellement utilisé par la Municipalité est plus imposant et nécessite un espace de manœuvre suffisant pour effectuer la collecte en toute sécurité;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens desservis par un chemin privé, soit le chemin de la Bergerie, ont dû procéder à l'aménagement d'une aire de virage à leurs frais afin de permettre l'accès sécuritaire au camion municipal;

CONSIDÉRANT QUE ces citoyens ont transmis une demande au conseil municipal visant le remboursement de 50 % des frais engagés pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a analysé la demande et délibérément pris position sur la question;

CONSIDÉRANT QUE les chemins privés ne font pas partie du réseau routier municipal, et qu'en conséquence, la Municipalité n'est pas responsable des travaux d'aménagement, d'entretien ou de réparation sur ces chemins;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens concernés conservent l'option de déposer leurs bacs à la jonction du chemin privé et du chemin public lorsque l'accès n'est pas sécuritaire ou conforme aux exigences des véhicules municipaux, notamment en période hivernale;



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Michel Lamoureux, et résolu :

QUE le conseil municipal de Bouchette refuse la demande de remboursement des frais liés à l'aménagement d'une aire de virage sur le chemin privé concerné, considérant que ces aménagements sont de nature privée et n'engagent pas la responsabilité municipale;

QUE le conseil réaffirme que tout aménagement ou entretien sur un chemin privé demeure sous la responsabilité des citoyens qui l'utilisent;

QUE le conseil municipal rappelle que lors de conditions hivernales ou d'inaccessibilité, les citoyens doivent déposer leurs bacs à la jonction du chemin privé et du chemin public afin de garantir la collecte des matières résiduelles par la Municipalité;

QUE la direction générale soit mandatée pour transmettre une copie de la présente résolution aux citoyens concernés.

Adoptée à la majorité des membres présents

Note au procès-verbal

Le maire mentionne que les chemins doivent être accessible pour les véhicules d'urgence, donc les chemins privés doivent permettre cet accès.

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Chemin de la bergerie
- Contribution à la Coopérative de Bouchette
- Pièce de théâtre
- Horaire des collectes de matières résiduelles
- Achat de carburant à Gracefield
- Municipalisation du chemin Philipe privé

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

1100 **Levée de la séance**

M.B. 2025-08-06-236

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 19h27.

Adoptée à la majorité des membres présents

Steve Lefebvre
Maire

Patricia Larivière
Directrice générale par intérim et
Greffière-trésorière par intérim